

JALON 1 - Exploiter et protéger une ressource « naturelle » : la forêt française depuis Colbert.

ÉTUDE DE DOCUMENT - SUJET n° 2

SUJET : La forêt française contemporaine

Après avoir présenté ces documents, vous montrerez comment la forêt française est exploitée, puis comment elle est protégée. Enfin, vous mettrez en évidence les tensions qui peuvent survenir entre les différents acteurs qui interviennent dans la gestion des espaces forestiers.

Tout au long de cette analyse, vous vous appuyerez sur ces documents, qui doivent être au cœur de votre raisonnement. Il s'agit de traiter le sujet en les étudiant. Vos connaissances (cf. verso) vous serviront à les éclairer, les enrichir, et à les critiquer (quels intérêts pour traiter ce sujet ? quelles limites ?)

DOCUMENT 1 - LES DIFFICULTÉS DE L'ONF

Quand on parle de la « casse du service public », on pense rarement à la forêt. C'est pourtant le terme qu'emploient unanimement les membres de l'intersyndicale de l'Office national des forêts (ONF) pour qualifier les suppressions de postes imposées à l'organisme depuis des années. Créée en 1964, l'ONF administre les 4,6 millions d'hectares de forêts publiques, soit 8 % de la superficie du territoire métropolitain. Ses missions sont nombreuses : encadrement de la chasse, martelage et coupe des arbres, prévention des incendies, accueil du public, préservation de la biodiversité... mais ses moyens sont de plus en plus réduits. En trente ans, l'organisme a perdu près de la moitié de ses effectifs. Et ce n'est pas fini. Au moins 95 postes devraient être supprimés cette année (2021).

La situation a de quoi interroger. Sachant que les forêts sont de véritables puits de carbone, et connaissant les objectifs climatiques imposés par l'accord de Paris en termes de réduction des émissions de gaz à effets de serre, comment expliquer que le gouvernement taille à la hache dans son organisme de gestion forestière ? La réponse tient en un chiffre : 450 millions d'euros. C'est le montant de la dette de l'ONF. « On doit devenir plus compétitifs », explique Bertrand Munch, directeur général de l'ONF. Cela passerait par une révision de fond en comble du modèle économique de l'ONF, basé sur la vente de bois. En effet, les cours sont en chute libre, à cause du dépérissement des arbres et de la concurrence asiatique. Ces recettes tirées de ces ventes représentaient les trois quarts du budget de l'ONF dans les années 1960, contre moins de 40 % aujourd'hui.

D'après Julia Toussaint, « A l'ONF, le malaise du personnel s'enracine », ouest-France.fr, 2021

DOCUMENT 2 - LA FORÊT EN ÎLE-DE-FRANCE

Les forêts d'Île-de-France sont de plus en plus utilisées et aménagées. Elles recevaient 92,5 millions de visites en 2012 (contre 67 millions en 1968 selon l'ONF). Deux types principaux dominent : d'un côté les classes moyennes à aisées fréquentent la forêt à la recherche du calme, de la contemplation ; d'un autre côté les classes populaires demandent davantage d'équipements et de loisirs en forêts. Pour faire face à ces demandes contradictoires, les forêts ouvertes au public sont aménagées avec des cheminements piétonniers, des équipements informatifs et pédagogiques, des parkings, des aires d'accueil pour les pique-niques, qui ont tendance à concentrer le public en quelques points. Un parc de loisirs a été créé, l'Espace Rambouillet (accrobranches, promenades en poneys), ainsi que quatre centres pédagogiques forestiers (gérés par l'ONF). A l'inverse, certaines forêts privées demeurent closes, parfois grillagées, et soustraites aux promeneurs.

Les associations citoyennes de protection de la nature veillent. Elles ont une vision très protectrice des espaces forestiers. Mais [...] il faut compter avec d'autres activités qui viennent perturber leurs représentations purement urbaines du devenir d'une forêt, telles la chasse ou la production de bois. Des conflits, parfois insolubles, surgissent.

D'après Alexandra Monot, « Les forêts périurbaines franciliennes », *Bulletin des géographes français*, 2017.

ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES (COURS) - LA FORÊT FRANÇAISE CONTEMPORAINE

Les passages en gras et soulignés pointent des connaissances essentielles, à intégrer dans le cours.

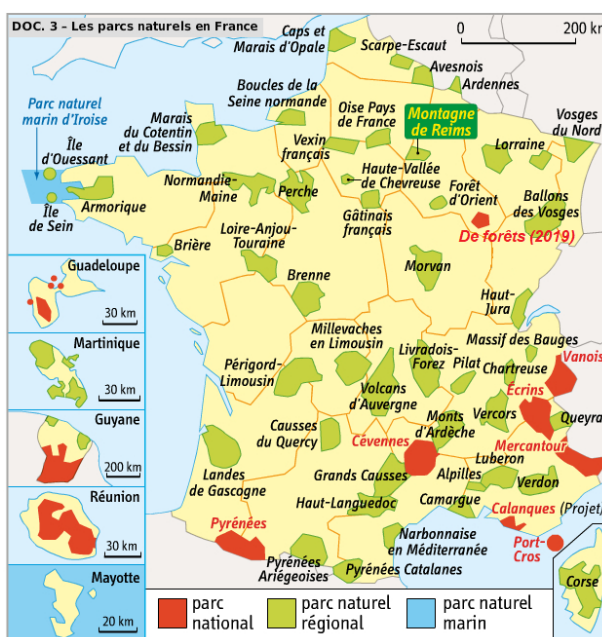
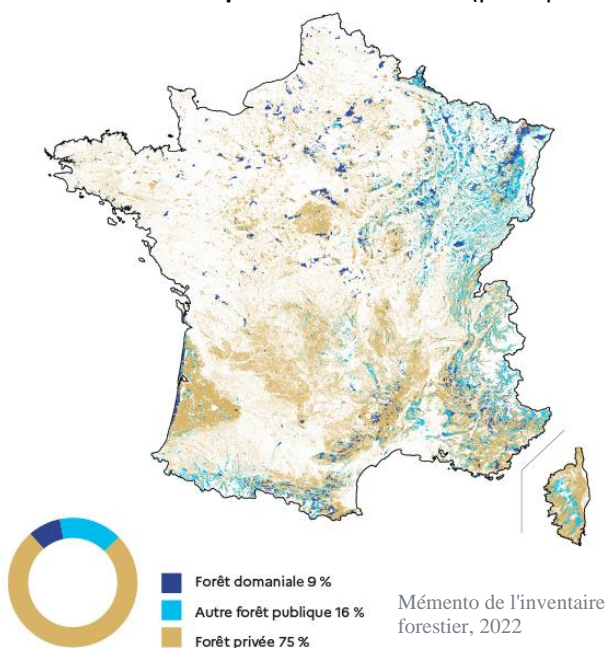
A la fin du XIX^{ème} siècle, l'État français met en œuvre une politique de restauration du terrain de montagne, impliquant un reboisement important. Dans le même temps, en raison de l'utilisation généralisée du charbon de terre comme source d'énergie, la pression sur les **FORÊTS** diminue.

À partir de 1945, l'État accroit son contrôle de la forêt, endommagée par la guerre et mal entretenue, du fait de l'exode rural. En 1946, le fonds forestier national est créé pour permettre la régénération forestière et le développement économique (la reconstruction du pays accroît la demande en bois).

La V^e République poursuit ces objectifs, visant un équilibre entre exploitation et préservation des forêts : en 1963 sont créés les **premiers parcs nationaux** (Port-Cros, Écrins, Vanoise). Surtout, **en 1964 est créé l'Office national des forêts (ONF)** : cet organisme public gère la forêt publique française (25% des forêts du pays). Il produit du bois, gère l'accueil du public, prévient les risques (incendies, érosion, etc.), maintient la biodiversité des espaces forestiers (gestion d'un réseau de 160 réserves biologiques), etc. Toutefois, l'ONF est aujourd'hui critiqué et confronté à plusieurs difficultés (endettement, baisse des effectifs, hausse du risque de feux de forêt, etc.). De plus, les incendies records de 2022 (66.000 hectares brûlés) obligent l'État français à repenser sa gestion forestière : en 2023, pour la première fois, les effectifs de l'ONF sont stabilisés, après des années de suppressions de postes.

Aujourd'hui la forêt française fait l'objet de **différents usages parfois concurrents**, entre exploitation, récréation (cueillette, promenades...) et protection de certains espaces (par le biais des **PARCS NATURELS**, nationaux ou régionaux). Surtout qu'en plus des **FORÊTS DOMANIALES** (9% des forêts françaises) et des forêts communales (16%), la France compte 3,5 millions de propriétaires forestiers privés (75%) qui n'ont souvent ni les moyens ni l'envie de l'exploiter. On compte aussi plus d'un million de chasseurs, qui constituent un groupe de pression au niveau national mais sont aussi des animateurs de la vie locale, contribuant par leurs battues à assurer l'équilibre des écosystèmes forestiers.

En 2020, la forêt française couvre **31% du territoire - outre-mer inclus**. Sa surface est en progression du fait de la **DÉPRISE AGRICOLE** et malgré l'urbanisation. Les régions métropolitaines les plus boisées sont la Corse, la région PACA et la Bourgogne-Franche-Comté. Le tiers de la forêt française correspond aux forêts tropicales d'outre-mer (principalement en Guyane couverte à 96% : biodiversité fragile).



Une grande partie des forêts protégées sont incluses dans les parcs naturels, qui comprennent également des couvertures non forestières.

FORÊT : Territoire d'au moins 5.000 m² occupé à au moins 10% par un couvert boisé.

DÉPRISE AGRICOLE : recul de l'activité agricole qui se traduit par des friches et la progression de la forêt.

ONF : (Office national des forêts) établissement public créé en 1964 qui a pour mission la production de bois, la préservation des forêts et l'accueil des publics

PARC NATUREL : espace protégé par une réglementation pour y préserver l'environnement tout en favorisant le développement économique (bois, tourisme). Il peut être régional ou national.

FORÊTS DOMANIALES : forêt appartenant à l'État, dont la gestion est assurée par l'ONF